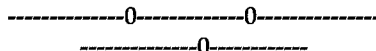


**57^{EME} SESSION DE LA COMMISSION
DE LA CONDITION DE LA FEMME**



DEBAT GENERAL SUR LE POINT 3 :

SUIVI DE LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE
SUR LES FEMMES ET LA VINGT-TROISIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE,
INTITULEE « LES FEMMES EN 2000 : EGALITE
ENTRE LES SEXES, DEVELOPPEMENT ET PAIX
POUR LE VINGT ET UNIEME SIECLE »

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

Dr. Nestorine SANGARE/COMPAORE
Ministre de la Promotion de la Femme et du Genre

New York, le 11 mars 2013

(Vérifier au prononcé)

Madame la Présidente,

Permettez-moi au nom de ma délégation de vous adresser, ainsi qu'aux autres membres du bureau, mes très vives et chaleureuses félicitations pour la qualité du travail que vous avez accompli au cours de votre mandat. Soyez assurée de notre pleine coopération pour le succès de nos travaux.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Tchad et de Fidji, respectivement au nom du Groupe africain et du Groupe des 77 et la Chine.

**Madame la Présidente,
Mesdames et messieurs les chefs de délégation,
Mesdames et messieurs les délégués**

Malgré les efforts fournis à travers l'adoption de textes internationaux pour la promotion et la protection de la femme, la situation des droits fondamentaux des femmes et la question de l'égalité entre les sexes demeurent toujours une préoccupation majeure au sein de nos sociétés

Dans de nombreux pays, les femmes et les filles continuent de subir au quotidien les violences, à travers les viols, les mariages précoces et forcés, les violences sexuelles et conjugales, les grossesses indésirables, les mutilations génitales féminines, les crimes d'honneur et j'en passe.

Malheureusement, la plupart de nos sociétés, voilent sinon tolèrent les violences à l'égard des femmes et filles. Même quand les valeurs culturelles sont contre les violences, les sociétés ne répriment pas et ne sanctionnent pas assez les individus qui posent des actes violents à l'égard des femmes. Toute chose qui encourage ces pratiques et rend difficile leur éradication.

Cependant, avec la mobilisation sociale qui s'observe dans le monde entier, pour endiguer toutes les formes de violences et de discriminations faites aux femmes et aux filles, l'espoir est permis de voir l'éradication de ces phénomènes.

C'est le lieu ici, de nous réjouir du thème général de la présente session qui donne l'opportunité à toutes les parties prenantes qu'ainsi qu'à la communauté internationale toute entière, de prendre la mesure de la gravité du phénomène et de réaffirmer leur engagement à poursuivre et à intensifier les actions en vue de parvenir à l'éradication totale des violences faites aux femmes et aux filles.

C'est en cela, que le Burkina Faso se félicite de l'adoption, pour la toute première fois, le 20 décembre 2012 par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Résolution visant à intensifier l'action mondiale pour éliminer les mutilations génitales féminines. Nous fondons l'espoir que sous l'égide des Nations Unies les efforts seront poursuivis pour l'application effective de cette résolution

Madame la Présidente,

Le Gouvernement du Burkina Faso a déployé d'énormes efforts afin de donner à la femme sa dignité morale et physique. C'est ainsi que plusieurs actions ont été entreprises dans les domaines politique, juridique, social et économique.

Au plan politique et juridique, on peut retenir entre autres :

- la présentation en 2010, du sixième rapport du Burkina Faso sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination des discriminations à l'égard des femmes,
- l'adoption et la mise en œuvre de la politique nationale genre,
- la création d'un Conseil national de lutte contre la pratique de l'excision et d'un autre conseil pour la lutte contre les violences en milieu scolaire,
- la formation de para juristes sur les violences domestiques et les techniques d'écoute,
- les mesures d'amélioration du contenu du Code des personnes et de la famille ainsi que du Code pénal pour mieux prendre en compte les violences faites aux femmes et aux filles,
- la mise en place de réseaux des leaders communautaires et religieux actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Dans le domaine de la gouvernance économique, le Gouvernement a prévu dans sa Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD), de mener des actions fortes en vue de la réduction significative des inégalités liées au genre afin d'assurer un développement humain équitable.

Dans cette optique, le Gouvernement a élaboré un programme spécial de création d'emploi pour les femmes et les jeunes qui va permettre de doter 3510 Groupement féminins en technologie de production adaptées. Un autre programme portant sur l'autonomisation économique et le développement de l'entrepreneuriat féminin sera mis en œuvre au cours de l'année 2013.

Toutes ces actions ont été entreprises avec l'appui des partenaires techniques et financiers et en étroite collaboration avec la société civile.

Un programme conjoint de lutte contre les violences à l'égard de la femme a été élaboré par le Gouvernement et le système des Nations Unies, après une étude diagnostique réalisée au niveau national. Sa mise en œuvre a démarré en 2012.

Madame la Présidente,

Malgré les progrès accomplis, il existe toujours au Burkina Faso des obstacles endogènes qui freinent la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles. Il s'agit notamment :

- du fort taux d'analphabétisme des femmes,
- de la pauvreté qui maintient les femmes dans la dépendance économique et sociale,

- des pesanteurs socioculturelles qui favorisent la persistance des pratiques néfastes à l'égard des femmes et des filles,
- de l'absence d'une politique nationale de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles,
- de la montée des extrémismes religieux,
- de l'influence négative des médias sur les comportements sociaux,
- de l'absence de mécanismes et de structures adaptés de prise en charge des victimes.

Pour relever ces défis, le Gouvernement a mis l'accent sur l'intégration du genre dans la mise en œuvre des politiques publiques en élaborant des plans d'action genre pour l'ensemble des ministères et institutions publiques.

Il va en outre mettre en œuvre un programme de dialogue avec les leaders coutumiers et religieux pour la promotion des droits des femmes au niveau communautaire.

Madame la Présidente,

Pour conclure, je voudrais renouveler les engagements du Burkina Faso à intensifier les efforts de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles.

Je saisis cette occasion pour annoncer solennellement, que le Parlement du Burkina Faso a déjà élaboré un projet de loi globale sur les violences faites aux femmes et aux filles qu'il a soumis à l'Exécutif pour amendement avant son adoption au cours de l'année 2013.

Notre souhait est qu'au cours de cette session, nous parvenions à un consensus autour des conclusions concertées sur ce fléau qui touche toutes les communautés et qui nous interpelle tous. Les recommandations fortes qui seront adoptées, permettront à nos Etats de mieux cibler leurs actions en vue de l'éradication définitive des violences faites aux femmes et aux filles dans nos pays.

Je vous remercie.

